



### ***Avis d'appel d'offres N° 15/ SUP/2022***

Le **Jeudi 23 Juin 2022** à 11h du matin, il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Béni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offre des prix pour l'occupation temporaire des kiosques situés dans la zone touristique Ain Asserdoune dans la ville de Beni Mellal, allotis selon chacun des kiosques portant les numéros **du 14 au 28**.

Les dossiers peuvent être retirés du bureau des marchés, ou téléchargé du portail électronique du marchés publics de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma), aussi le dossier d'appel d'offres peut être transmis aux soumissionnaires à leur demande dans les conditions fixées par le décret n° 2-12-349 du 8 jourmada aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

**La caution provisoire est fixée à : 2.000,00 DH**

**Fixez le prix de l'offre la plus basse à :**

- **150,00 dirhams** par mètre carré pour chaque trimestre de l'année pour les kiosques situés dans le Complexe touristique Ain Assardoun et le parc Sidi Bouyaakoub.
- **100,00 dirhams** par mètre carré pour chaque trimestre de l'année pour les kiosques situés sur la route Al-Qasr et le parc Tamegnount.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics,

**les concurrents peuvent :**

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés à la commune.
- soit les envoyer par courrier recommandé au président du conseil Communal.
- Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives a fournir par tous concurrents sont celles arrêtées par le Règlement de la consultation.

Beni-Mellal le : .....19 MAI 2022

 Le Président de la Commune  
de Beni Mellal  
Signé: Ahmed BADRA